

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.134

L'An Deux Mille Trois, le 18 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

12 DECEMBRE 2003

DATE D'AFFICHAGE

12 DECEMBRE 2003

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjointes.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. COASSIN, Mmes CROUE, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, ISENDICK, JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. MOST par M. LE GUEUT
Mme MONTRON par M. BOISNARD
M. BUJARD par M. CHABANEAU
M. CAU par Mme CROUE
Mme COURTIN par Mme GRAMMATICO
M. FAVRE par Mme PELTIER
M. GUIARD par Mme JOLY
Mme LABEYRIE par Mme GEOFFROY
M. POTENNEC par Mme LECOMTE
Mme TERRIEN par M. DENIS

ABSENTS-EXCUSES : Néant.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 33

Mme ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : SUBVENTION CLASSES DE NEIGE

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle pour 2 classes de neige organisées par les écoles élémentaires La Clairière & Maine-Geoffroy.

Le nombre d'enfants pour le séjour qui aura lieu en Janvier 2004 est de :

- 49 pour l'Ecole Maine Geoffroy
- 28 pour l'Ecole La Clairière

soit au total 77 Enfants.

Il est proposé d'accorder une subvention de 107 Euros par enfant pour le séjour comme le fait le Conseil Général de Charente Maritime soit :

10,70 Euros par jour X 10 Jours

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI L'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'attribuer une subvention exceptionnelle pour la réalisation de 2 classes de neige soit :

- . (49 Enfants x 107) = 5 243 Euros pour l'Ecole Maine Geoffroy
- . (28 Enfants x 107) = 2 996 Euros pour l'Ecole La Clairière

=====
TOTAL 8 239 Euros

- de verser la subvention de :

- * 5 243 Euros à l'Association Sportive et Culturelle de l'Ecole Elémentaire Maine Geoffroy.
- * 2 996 Euros à la Coopérative Scolaire Ecole Elémentaire La Clairière

- D'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 - Fonction 20 du budget de l'exercice 2003.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 décembre 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS